



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
29 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2012**

1<sup>er</sup>-3 février 2012, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la République du Soudan du Sud  
(2012-2013)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation . . . . .	1–5	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience . . . . .	6–8	3
III. Programme proposé . . . . .	9–13	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme . . . . .	14–16	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources . . . . .		9



## I. Analyse de la situation

1. Le 9 juillet 2011, à l'issue de la période de transition de six ans prévue par l'Accord de paix global, le nouvel État indépendant de la République du Soudan du Sud a vu le jour. Les progrès accomplis par le Soudan du Sud pendant cette période sont d'autant plus remarquables que le pays s'est bâti sur les ruines de plusieurs décennies de guerre et de marginalisation. Vingt-neuf ministères et 10 gouvernements d'État ont été institués, ainsi qu'un parlement national et 10 assemblées d'État. Plus de 2 millions de personnes, déplacées au cours de la guerre civile qui a longtemps déchiré le pays, sont rentrées chez elles. Les femmes sont aujourd'hui bien plus nombreuses aux postes de responsabilité, dont elles doivent occuper 25 %, à tous les niveaux de l'État, en application de la Constitution provisoire de la République du Soudan du Sud (2011), objectif qui est presque atteint. Cette nation naissante a déjà pris des contacts avec les organismes et partenaires régionaux, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, pour commencer à s'intégrer dans la région. Elle se heurte toutefois à certains problèmes non résolus au cours de la période de transition prévue par l'Accord de paix global comme ceux de la délimitation des frontières avec la République du Soudan, des importants mouvements de population transfrontaliers et de la citoyenneté des Sud-Soudanais restés au Soudan.

2. En dépit des progrès réalisés à ce jour, une tâche colossale de reconstruction attend le Soudan du Sud après 50 ans de guerre et de déplacements et compte tenu d'un manque criant de moyens : États nouvellement créés, ministères manquant de personnel qualifié et une fonction publique dont près de la moitié n'est pas allée plus loin que l'école primaire. Or les années qui suivent la naissance d'un État représentent un enjeu majeur et le pays ne saurait attendre qu'une nouvelle génération de fonctionnaires ait été formée et doit faire le nécessaire pour combler immédiatement ce manque de capacités. Les mécanismes de contrôle en sont encore également au stade embryonnaire, la plupart des députés ignorent tout de leur rôle et de leurs fonctions, aucun audit n'a encore été soumis à l'examen du Parlement et la corruption est un souci croissant pour la population.

3. Si le Soudan du Sud dispose d'une quantité impressionnante de ressources naturelles, et notamment de pétrole, la difficulté consiste, pour l'État, à exploiter ces richesses et à les redistribuer de telle sorte que la population en profite. La pauvreté reste endémique et le Soudan du Sud n'atteindra probablement aucun des objectifs du Millénaire pour le développement. Au moins 80 % de la population a des revenus insuffisants, soit moins d'un dollar par jour. Plus d'un tiers des habitants, en particulier les foyers dirigés par des femmes, souffrent de l'insécurité alimentaire. Le pays ne dispose d'aucune des infrastructures publiques dont il a besoin pour assurer sa croissance et près de 60 % des zones reculées sont inaccessibles pendant la saison des pluies. Avec des recettes provenant à 97 % du pétrole, le nouvel État sud-soudanais doit diversifier d'urgence son économie. Or les guerres sanglantes qui ont ravagé le Soudan du Sud pendant de longues années ont laissé derrière elles un secteur privé national en lambeaux. Qui plus est, la législation, les politiques et l'accès aux services bancaires et financiers indispensables à la croissance font encore défaut.

4. Dans l'ensemble des secteurs, les systèmes de prestation de services ne sont pas encore pleinement opérationnels. Le taux de mortalité maternelle compte parmi

les plus élevés au monde. Dans des secteurs comme la santé, la plupart des services de première ligne sont assurés par des organisations internationales, indépendamment des structures publiques. Le budget de l'État sert pour l'essentiel à payer l'armée et l'administration et beaucoup moins à financer les services sociaux que dans les autres pays de la région. Le sentiment général est que la richesse du pays n'est pas redistribuée sous forme de services ou d'avantages à l'ensemble de la population.

5. En raison du conflit prolongé qui a opposé le Soudan du Nord au Soudan du Sud, la société sud-soudanaise reste très militarisée et les armes et groupes armés sont omniprésents. Les programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR), qui devraient toucher 150 000 soldats en tenue au cours des cinq prochaines années, restent une des grandes priorités du Gouvernement. Les conflits intercommunautaires liés au bétail, à l'eau et à d'autres ressources naturelles sont monnaie courante et le Gouvernement continue de s'intéresser avant tout aux milices rebelles. Au cours de la seule année 2011, ils ont fait plus de 3 000 morts et plus de 300 000 déplacés. Les femmes en sont les premières victimes et la violence sexiste a pris des proportions préoccupantes. Dans de nombreuses zones dangereuses parce que inaccessibles, le Gouvernement n'est pas en mesure de faire respecter l'état de droit et de ce fait la population n'a généralement pas accès à la justice pénale.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience**

6. Avant l'indépendance, le programme du PNUD au Soudan du Sud s'inscrivait dans le cadre général des programmes en faveur de la République du Soudan dans son ensemble, et notamment du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du descriptif de programme de pays établi par le PNUD (2009-2012). Pendant la période couverte par l'Accord de paix global, le programme du PNUD au Soudan du Sud avait trois grands objectifs : i) favoriser la réalisation des principaux objectifs définis dans l'Accord, notamment l'organisation des élections de 2010 et du référendum de 2011; ii) soutenir l'édification de l'État, en aidant à mettre en place les principaux mécanismes de gouvernance et en renforçant les capacités existantes, notamment grâce au déploiement massif de Volontaires des Nations Unies et au détachement de fonctionnaires de pays voisins; et iii) faciliter la stabilisation des zones dangereuses en étendant l'autorité de l'État et en lui donnant les moyens de mieux assurer la sécurité des populations locales.

7. Les évaluations et examens menés pendant la période couverte par l'Accord de paix global ont fourni des informations en continu qui ont permis d'adapter le programme au contexte sud-soudanais, instable. L'aide apportée par le PNUD à l'occasion du référendum historique du début de 2011, notamment en assurant la gestion d'un fonds commun de 66 millions de dollars, gestion que les groupes d'observateurs internationaux et nationaux ont jugée libre, juste et crédible, a donné des résultats notables. La participation du PNUD à l'édification de l'État sud-soudanais, et notamment à l'établissement de systèmes de budgétisation et de planification et à la généralisation de l'état de droit, a également été jugée positive. En outre, on a estimé que les initiatives de renforcement immédiat des capacités telles que le déploiement de Volontaires des Nations Unies et le détachement de

fonctionnaires des pays voisins membres de l'IGAD étaient des modèles à suivre pour renforcer les capacités des pays après les conflits, de même que les activités de sécurité collective, données en exemple pour l'intégration de la sécurité, de la gouvernance et du relèvement. Dans d'autres domaines, en revanche, les progrès ont été bien plus inégaux. L'aide apportée par les Nations Unies dans le cadre du programme de DDR, par exemple, n'a pas donné les résultats escomptés, et il a fallu réorganiser et remanier complètement le programme dans le sens d'une plus grande implication et prise en main de la part de l'État, d'une meilleure collaboration avec les ministères compétents et d'une prise en compte accrue des besoins des communautés et des anciens combattants. Tout au long de la période couverte par l'Accord de paix global, le PNUD a également collaboré avec la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) dans les domaines où ses activités recoupaient celles relevant du mandat de cette dernière : les élections, le referendum, l'état de droit et la sécurité des populations locales. Il en a tiré des enseignements importants qui ont été mis à profit lors de la planification du nouveau mandat de la Mission après l'indépendance mais aussi du nouveau programme de pays, étant entendu qu'il fallait préciser les rôles et les responsabilités de chacun et intégrer davantage la planification des activités.

8. Des enseignements stratégiques clefs ont également été tirés de la période couverte par l'Accord de paix global. Premièrement, il fallait absolument « faire de l'édification de l'État une priorité » et veiller à ce que tous les volets des programmes contribuent à la mise en place d'une administration publique crédible, fonctionnelle et responsable. Deuxièmement, il fallait privilégier les fonctions exécutives essentielles autant que l'appui aux mécanismes de contrôle et de responsabilisation, et notamment l'implication de la société civile, ainsi que la création d'une relation de confiance entre l'État et la population. Troisièmement, il convenait d'adopter une démarche plus adaptée et plus crédible pour passer de la phase des secours à celle du développement, en se concentrant sur le renforcement des capacités nécessaires à l'État pour pouvoir assurer lui-même les services de base qu'attend la population. Enfin, il fallait avant tout mieux cibler les activités postindépendance du PNUD et, dans ce cadre, mettre l'accent sur des programmes qui conduisent aux transformations à grande échelle dont le pays a besoin.

### **III. Programme proposé**

9. Après l'accession du pays à l'indépendance, le 9 juillet 2011, le PNUAD et le descriptif de programme de pays actuels de la République du Soudan ont cessé de servir de base pour les priorités de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud. Le Gouvernement a lancé son tout premier Plan de développement du Soudan du Sud, qui couvre la période intérimaire allant du 9 juillet 2011 à fin 2013. Le Plan, qui est la réponse du pays aux grands défis relatifs au développement et à l'édification de l'État pour les trois premières années suivant l'indépendance, définit les objectifs essentiels en matière de développement dans quatre domaines prioritaires, à savoir : 1) la gouvernance; 2) le développement économique; 3) le développement social et humain; et 4) la prévention des conflits et la sécurité. Se fondant sur le Plan, l'équipe de pays a formulé le nouveau PNUAD pour 2012-2013, qui présente les contributions des organismes, fonds et programmes à la réalisation des quatre domaines prioritaires du Plan. C'est dans ce contexte que le programme de pays du PNUD a été établi. De plus, le PNUD planifie et mène ses activités en

collaboration étroite avec la nouvelle Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans les domaines se trouvant à mi-chemin entre le mandat de la mission de maintien de la paix et le programme du PNUD.

10. **Gouvernance.** Il est indispensable, pour la stabilité du nouveau pays, d'instaurer des normes de gouvernance démocratiques dès les premiers stades de l'opération d'édification de l'État; le Gouvernement en a donc fait une priorité, veillant ainsi à ce que les mécanismes de responsabilisation fonctionnent sans failles. Afin de renforcer la confiance dans la légitimité de l'État, il faudra instaurer des mécanismes qui permettent aux citoyens de participer aux processus de gouvernance. En particulier, les citoyens devront pouvoir participer au futur processus constitutionnel, et il faudra des mécanismes propres à promouvoir une répartition et une utilisation transparentes et équitables des ressources publiques, afin de faire en sorte que les richesses générées par le pétrole soient distribuées de manière à profiter à la population. Pour remédier à l'insuffisance de capacités, le Gouvernement a formulé une stratégie de renforcement des capacités à moyen terme, qui prévoit la coopération Sud-Sud avec des organisations régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, en vue de déployer rapidement les capacités de la fonction publique à travers toute la région, ainsi que l'embauche d'émigrants du Soudan du Sud. Le PNUD privilégiera ainsi quatre domaines clefs. Premièrement, il appuiera les mécanismes de surveillance et de responsabilisation, y compris en intensifiant le contrôle législatif, en renforçant les capacités des fonctions de lutte contre la corruption et d'audit et en faisant mieux entendre la voix de la société civile, notamment les groupes de femmes, dans les processus législatifs clefs tels que l'élaboration de la nouvelle Constitution. Cette dernière initiative sera mise en œuvre avec l'appui de la MINUSS. Deuxièmement, le PNUD appuiera l'application de la stratégie de renforcement des capacités à moyen terme, y compris celles de la fonction publique. Le PNUD identifiera les domaines, tant au niveau de l'État que des comtés, qui souffrent le plus du manque de capacités, et appuiera l'application de normes soucieuses d'équité entre les sexes pour le recrutement et la rétention des fonctionnaires, en encourageant tout particulièrement le recrutement des femmes. Troisièmement, la politique de développement en faveur des pauvres sera renforcée grâce à une planification et à une budgétisation fondées sur des données empiriques. Quatrièmement, le PNUD appuiera le cadre politique et réglementaire de la décentralisation, afin de promouvoir une gouvernance qui soit de plus en plus à l'écoute.

11. **Développement économique.** Le Gouvernement reconnaît qu'il convient d'augmenter la productivité dans les secteurs des exportations non pétrolières afin de diversifier la production et de rendre la croissance plus inclusive. La création d'emplois et l'amélioration des moyens de subsistance sont non seulement importantes pour la réduction de la pauvreté; elles sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité. Pour le Soudan du Sud, il s'agira de faire en sorte que la croissance favorise la création d'emplois productifs, rémunérateurs et décents pour les hommes et pour les femmes, et en particulier pour les jeunes. Le développement du secteur privé – fermes familiales, microentreprises et petites et moyennes entreprises – sera l'un des principaux moteurs de la création d'emplois. Cette composante du programme permettra d'appuyer les efforts consentis par le Gouvernement pour créer un environnement propice au développement rapide du secteur privé dans des secteurs de croissance clefs tels que l'agriculture et d'utiliser efficacement les ressources naturelles du Soudan du Sud pour accélérer la

réalisation d'une croissance sans exclusion. Ces efforts viendront compléter les initiatives mises en œuvre par le Groupe de la Banque mondiale en la matière. Le PNUD privilégiera trois domaines essentiels. Premièrement, il s'emploiera à créer un environnement propice à une croissance globale en élaborant des politiques, en améliorant les connaissances financières de base dans les zones rurales et en mettant efficacement les collectivités en contact avec les services de microfinancement et les circuits de commercialisation, l'accent étant mis sur les femmes et sur les ménages ayant une femme à leur tête. Deuxièmement, le PNUD appuiera le renforcement des capacités commerciales par le biais du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés. Il s'agira notamment de renforcer les capacités institutionnelles pour l'élaboration de politiques commerciales. Troisièmement, le PNUD aidera le Gouvernement à instaurer son cadre de politique en matière de gouvernance environnementale et à mettre au point des incitations financières pour le développement d'une énergie verte.

12. **Développement social et humain.** Le Gouvernement est en passe d'instaurer des systèmes de prestation de services de base afin d'accélérer la réalisation des indicateurs clefs du développement humain. Il sera également vital, à ce stade, de soutenir les efforts tendant à améliorer sensiblement la vie des populations, en particulier des femmes et des enfants. Le PNUD a fait office, au nom du Gouvernement, de principal bénéficiaire d'un certain nombre de subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il continuera d'apporter ce soutien, tout en privilégiant le renforcement de la capacité du Gouvernement d'assurer l'accès à des services de prévention, de traitement et d'assistance de qualité. Le Plan de développement du Soudan du Sud inclut également un projet ambitieux visant à instaurer un nouveau système d'allocations familiales, qui est, pour l'ONU, une occasion unique de répartir les dividendes de la paix au profit des pauvres. Le PNUD mettra l'accent sur deux domaines clefs. Premièrement, il contribuera à renforcer les systèmes et les services de santé pour la prévention et le traitement du VIH et de la tuberculose et pour l'assistance en la matière, notamment en développant l'infrastructure du secteur sanitaire et en renforçant la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique. Deuxièmement, il aidera le Gouvernement, sur le plan technique, à concevoir, à créer et à déployer un régime de transfert monétaire, sous la forme d'une prestation pour enfants à charge. Ce dernier travail sera entrepris en partenariat avec l'UNICEF, qui contribuera parallèlement à la création de systèmes d'enregistrement des naissances.

13. **Prévention des conflits et sécurité.** Étant donné le niveau élevé de l'insécurité au Soudan du Sud, le Gouvernement s'est fixé pour priorités le rétablissement de la sécurité et le maintien de l'ordre. Dans ce contexte, la démilitarisation du pays passera par la démobilisation des anciens combattants et leur réintégration durable dans la vie civile. Pour stabiliser les zones peu sûres, le Gouvernement devra planifier et fournir des ressources de manière à étendre l'autorité de l'État dans ces zones, notamment en élargissant la portée et la qualité de l'état de droit au niveau des collectivités. En étroite collaboration avec la MINUSS, le PNUD mettra l'accent sur trois principaux domaines. Premièrement, il appuiera les efforts consentis par le Gouvernement pour réintégrer les anciens combattants, grâce à une double stratégie révisée portant sur les avantages à la fois individuels, pour les anciens combattants, et collectifs, du processus, notamment par des programmes axés sur la collectivité pour les femmes associées à des forces ou groupes armés et par une participation plus active des ministères d'exécution.

Deuxièmement, le PNUD appuiera les efforts déployés par le Gouvernement pour stabiliser les zones peu sûres, préserver la sécurité des populations locales et favoriser une consolidation de la paix efficace, grâce à une amélioration de l'analyse, de la planification et du ciblage des ressources, de manière à tenir compte dans ce contexte de la problématique hommes-femmes. Troisièmement, le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer l'accès à la justice, notamment en augmentant la portée, l'opportunité et la qualité des services intégrés de justice pénale au niveau des comtés et aux niveaux inférieurs, à lutter contre la violence sexiste et à examiner le droit coutumier traditionnel pour l'aligner sur les règles et normes relatives aux droits de l'homme, y compris les droits des femmes.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

14. Le principal cadre de gestion du programme de pays du PNUD sera le Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation, des examens annuels et trimestriels de l'avancement des travaux seront faits par un comité d'évaluation du programme de pays et par des comités d'évaluation des projets – structures déjà établies pendant la période couverte par le précédent programme. En outre, des évaluations indépendantes des résultats et du programme de pays seront effectuées à la demande d'un groupe de l'évaluation du bureau de pays. Le suivi des résultats se fera dans le cadre de groupes de travail de secteur du Gouvernement et sera conforme à la stratégie d'aide du Gouvernement, tandis que le PNUD appuiera et utilisera les systèmes et les bases de données de l'État pour vérifier les indicateurs de résultats. La coordination générale est confiée au Ministère des finances et de la planification économique et au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, qui participent aux travaux du comité d'évaluation du programme de pays.

15. Pendant la période visée par l'Accord de paix global, vu l'état des capacités, les projets ont été essentiellement exécutés dans le cadre de la mise en œuvre directe, le PNUD assurant au Soudan du Sud une présence solide et apte à donner des résultats importants, y compris en utilisant des filières rapides. Pour la nouvelle période de programmation, des capacités techniques supplémentaires seront déployées dans le bureau de pays pour appuyer de nouveaux domaines d'intervention. Si la modalité de mise en œuvre directe continue d'être utilisée en tant que de besoin, le PNUD collaborera avec ses homologues pour déployer des pilotes de mise en œuvre nationale, en appuyant le renforcement des capacités dans les zones à risque identifiées sur la base d'évaluations des microcapacités. Ce travail se fera dans le cadre du déploiement de l'approche harmonisée des transferts monétaires par l'équipe de pays des Nations Unies. Le PNUD privilégiera les programmes conjoints avec l'équipe de pays. Les modalités de collaboration avec la MINUSS dans les domaines prioritaires communs – notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la prévention des conflits, la sécurité des populations locales, l'état de droit et le processus constitutionnel – seront arrêtées dans le cadre de plans de travail conjoints avec les sections pertinentes de la mission.

16. L'incapacité des partenaires nationaux d'être à la hauteur des objectifs ambitieux de développement du Plan de développement du Soudan du Sud est un des principaux risques qui peuvent compromettre la mise en œuvre du programme. Il existe également des risques d'insécurité et d'instabilité qui se répercutent sur l'exécution du programme, ou de crise et d'événements mondiaux provoquant une

réduction des ressources et une instabilité économique. Par conséquent, ce programme de pays visera tout particulièrement à renforcer les capacités d'exécution des partenaires gouvernementaux, y compris par un soutien technique et une formation en ce qui concerne la gestion des résultats, la gestion financière, l'établissement des rapports, le suivi et l'évaluation.



## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République du Soudan du Sud (2012-2013)

Ressources pour 2012-2013 : budget ordinaire : 7 724 000 dollars; autres ressources : 267 900 000 dollars; total : 274 900 000 dollars

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme par pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (millions de dollars)</i>
<p><b>1. Priorité nationale définie dans le plan de développement du Soudan du Sud en matière de gouvernance :</b> Mettre sur pied un régime démocratique, transparent et responsable, géré par des fonctionnaires professionnels et dévoués, qui assure l'équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire</p> <p><b>Réalisation 1 du PNUAD :</b> Les principaux mécanismes de gouvernance et services de fonction publique sont créés et opérationnels.</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b> Renforcement de la confiance de la population dans la capacité du Gouvernement d'assurer des services publics dans le respect des principes d'équité et de responsabilité</p> <p><b>Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique :</b> Gouvernance démocratique</p>					
Créer des cadres institutionnels et législatifs de lutte contre la corruption et d'audit; conduire l'évaluation des moyens nécessaires; définir des politiques de dotation budgétaire; et diriger les débats sur les nouveaux cadres législatifs	Les organisations régionales appuieront le détachement de fonctionnaires. Les donateurs bilatéraux et les banques internationales appuieront la gestion fiscale et la politique de décentralisation en fournissant des fonds et des conseils. La MINUSS appuiera le processus constitutionnel.	Le PNUD contribuera au renforcement des structures d'audits, à la mise en place du ministère public, à l'organisation de consultations sur les grandes lois, y compris sur la constitution; il gèrera les détachements de fonctionnaires de la région; donnera des conseils sur les dotations budgétaires et la loi de décentralisation.	<p><b>1) Indicateur :</b> Audits présentés et examinés par le corps législatif; <b>Point de référence</b> (2011) : aucun audit présenté; <b>Cible :</b> 2007-10 audits présentés et examinés. <b>2) Indicateur :</b> Nombre de fonctionnaires de la région et de la diaspora détachés; <b>Point de référence</b> (2011) : 45; <b>Cible :</b> 1 000. <b>3) Indicateurs :</b> Pourcentage des dépenses publiques (État et États fédérés) visant à améliorer la situation des pauvres; pourcentage des ressources budgétaires décentralisées en faveur des États fédérés; <b>Point de référence</b> (2011) : 17 %; 20 %; <b>Cibles :</b> 25 %; 28 %.</p> <p><b>4) Indicateur :</b> Accord sur la loi de décentralisation; <b>Point de référence :</b> La loi de 2009 sur les gouvernements locaux doit être réexaminée; pas de nouveau projet de loi;</p>	1) Principe de responsabilité et contrôle appliqués grâce à des examens parlementaires, la conduite annuelle d'audits, la création de services de lutte contre la corruption, et la participation de la société civile dans les grands processus législatifs; 2) Stratégie de renforcement des capacités à moyen terme mise en œuvre, mécanismes de mentorat/jumelage mis en place, et définition d'un cadre optimal pour la création de la fonction publique; 3) Dotation budgétaire et affectation des dépenses aux activités prioritaires en faveur des pauvres; 4) Accord sur la loi de décentralisation	<p><b>Budget ordinaire :</b> 2,524</p> <p><b>Autres ressources :</b> 81,5</p>

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme par pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (millions de dollars)</i>
			<b>Cible</b> : Loi présentée et approuvée par le pouvoir législatif		
<b>2. Priorité nationale définie dans le plan de développement du Soudan Sud en matière de développement économique</b> : Croissance économique diversifiée sous l'impulsion du secteur privé et développement durable se traduisant par une augmentation des moyens de subsistance et une réduction de la pauvreté					
<b>Réalisation 2 du PNUAD</b> : L'insécurité alimentaire chronique recule et les revenus des ménages progressent.					
<b>Indicateurs de résultat</b> : Pourcentage d'augmentation de la récolte de céréales; pourcentage d'augmentation des revenus des ménages; cadre législatif et politique propice au développement du secteur privé					
<b>Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique</b> : Réduction de la pauvreté et énergie et environnement					
Définir de nouvelles orientations politiques en faveur du développement économique; et contribuer à la création des services de base au sein des ministères concernés	Les organismes des Nations Unies collaboreront dans les domaines d'intérêt commun, notamment la promotion de la sécurité alimentaire; les institutions financières internationales collaboreront en vue du développement du secteur privé; et les organisations bilatérales encourageront le jumelage d'entreprises.	Le PNUD apportera un appui technique à la définition des politiques, à la mise en place d'un cadre de coordination des politiques commerciales et à la promotion de l'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques.	<b>1) Indicateur</b> : Approbation de nouvelles coopératives, promotion des investissements, lois sur la promotion commerciale et stratégie de développement du secteur privé; <b>Point de référence</b> : 2 existent mais doivent faire l'objet d'un réexamen; <b>Cible</b> : approbation des 4. <b>2) Indicateur</b> : Participation au Cadre intégré renforcé (CIR); création et mise en service des mécanismes relevant du CIR au niveau des pays; <b>Point de référence</b> : Cadre pas encore en place. <b>3) Indicateur</b> : Création d'incitatifs financiers concernant l'énergie verte; <b>Point de référence</b> : Aucun en place; <b>Cible</b> : Mise en place d'incitations fiscales, du microcrédit vert et de projets pilotes en faveur des énergies nouvelles	1) Plan directeur pour une croissance qui profite à tous et pour l'élargissement de l'accès aux services financiers, en particulier par les femmes; 2) Politique commerciale cohérente et mécanismes de coordination interministérielle définis d'un commun accord; 3) Incitations financières créées afin de promouvoir l'énergie verte et des moyens de subsistance durables	<b>Budget ordinaire</b> : 3 <b>Autres ressources</b> : 25,2

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme par pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (millions de dollars)</i>
<b>3. Priorité nationale définie dans le plan de développement du Soudan du Sud en matière de développement social et humain</b> : Promouvoir le bien-être et la dignité de tous les Sud-Soudanais en accélérant les progrès faits au niveau de l'accès universel aux services sociaux de base					
<b>Réalisation 3 du PNUAD</b> : Des systèmes de prestation de services de base sont en place.					
<b>Indicateurs de résultat</b> : Taux de mortalité maternelle; taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; pourcentage des familles bénéficiant d'aides					
<b>Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique</b> : Réduction de la pauvreté					
Servir de chef de file au sein du mécanisme de coordination nationale du Fonds mondial et participer à la mise en place du cadre de protection sociale	Les organismes des Nations Unies collaborent dans le cadre du Fonds mondial; l'UNICEF fait le lien entre enregistrement des naissances et prestations familiales.	Gère les subventions du Fonds mondial et appuie la conception de systèmes universels d'aide financière aux populations	<b>1) Indicateur</b> : Établissements de santé remis en état; <b>Point de référence</b> (2011) : 7; <b>Cible</b> : 44 établissements. <b>2) Indicateur</b> : Systèmes financiers en place pour gérer les aides financières; <b>Point de référence</b> (2011) : Système pas en place; <b>Cible</b> : Système en place et fonctionnant au niveau du gouvernement local ( <i>boma</i> )	1) Élargissement du réseau de santé et nouvelle gestion publique des systèmes d'achat des produits pharmaceutiques; 2) Programme d'aide sociale à la population conçu et mis en place	<b>Budget ordinaire</b> : 1,1 <b>Autres ressources</b> : 47,8
<b>4. Priorité nationale définie dans le plan de développement du Soudan du Sud en matière de sécurité et de prévention des conflits</b> : Appuyer le processus constitutionnel au Soudan du Sud et utiliser les dividendes de la paix pour éviter une reprise du conflit, assurer un accès équitable à la justice et maintenir l'ordre					
<b>Réalisation 4 du programme de pays/du PNUAD</b> : La violence est atténuée et la sécurité de la population locale est renforcée.					
<b>Indicateurs de résultat</b> : Réduction du nombre de comtés dont la situation en matière de sécurité est jugée précaire					
<b>Domaines d'intervention correspondants dans le plan stratégique</b> : Prévention des crises et relèvement					
Assurer la direction d'ensemble de l'élaboration des politiques, de la définition des stratégies, de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes de DDR, de la sécurité locale et de la justice	Les organisations bilatérales appuieront les activités de sensibilisation, l'élaboration des stratégies et la mobilisation des ressources. La MINUSS apportera son concours à la démobilisation et au désarmement, à la gestion des conflits, à l'instauration de l'état de droit et à la maîtrise des armes légères.	Le PNUD administrera les fonds des donateurs visant à financer la réintégration; appuiera la planification tenant compte des risques de conflit pour la sécurité locale; contribuera au renforcement des capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit, y compris au niveau des comtés.	<b>1) Indicateur</b> : Nombre d'ex-combattants bénéficiant des services de réintégration; <b>Point de référence</b> (2011) : 12 525; <b>Cible</b> : 30 000. <b>2) Indicateur</b> : Nombre d'États fédérés et de comtés exécutant des plans tenant compte des risques de conflit; <b>Point de référence</b> (2011) : 4 États, 58 comtés; <b>Cible</b> : 10 États, 79 comtés. <b>3) Indicateurs</b> : Comtés disposant de services permanents et fonctionnels	1) Ex-combattants réintégrés dans la vie civile; 2) Prise en compte des risques de conflit et de la capacité d'ajustement dans la planification des politiques des États fédérés et des comtés; 3) Renforcement du champ d'action, de la rapidité d'exécution et de la qualité des services intégrés de justice pénale et de protection dans les comtés et aux échelons inférieurs; harmonisation du droit	<b>Budget ordinaire</b> : 1,1 <b>Autres ressources</b> : 113,4

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme par pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (millions de dollars)</i>
			i) d'aide juridique, ii) de police, iii) de justice, et iv) de protection spéciale; <b>Point de référence</b> (2011) : 0/27/à déterminer/à déterminer; <b>Cible</b> : 35/79/à déterminer/à déterminer	coutumier traditionnel avec les normes et règles afférentes aux droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes	